



International

Regards sur la gestion des déchets à Sèmè-Podji

Mr. Prince Kokou KPADENOU

Table des matières

1 Introduction	3
2 Sémé-Podji, la « ville archipel »	6
3 Indicateurs socio-economiques	9
4 Indicateurs sur les dechets	12
5 Gouvernance et financement du systeme de gestion des dechets	19
6 Planification du developpement urbain et dechets	23
7 Conclusion	27

1 Introduction

Selon les projections des Nations-Unies, en 2025, la population totale mondiale sera de 8,5 milliards, dont 5,2 milliards (61,2 %) comme urbains (United Nations, 1993). Les villes deviendront ainsi, si elles ne le sont pas déjà, les lieux les plus habités, avec le lot de problèmes en tout genre (logements, sécurité, salubrité, etc.) qui y va avec. Au rang de ces problèmes se dressent la question de la gestion des déchets, puisque qui dit « *augmentation de la population, dit augmentation de la production des détrit*us ». Devenue une problématique transversale aux enjeux de développements des villes, la gestion des déchets, si elle est bien observée, permet l'émergence d'environnements sains, un cadre de vie agréable, des emplois durables et une prospérité économique tandis qu'à l'opposé, la prolifération des déchets dans l'espace urbain entame sérieusement la qualité de vie et la santé des habitants, pouvant induire des injustices spatiales et environnementales allant même jusqu'à causer des crises sociales.



A l'échelle planétaire, le tableau n'est pas aussi reluisant. Selon le récent rapport de la Banque Mondiale « Déchets : Quel gâchis 2.0 » qui dresse un état des lieux mondial sur la gestion des déchets à l'horizon 2050, le monde produit 2,01 milliards de tonnes de déchets par an. Cette production était de 1,3 milliards de tonnes par an en 2010 soit une augmentation de 55% en huit ans. Un chiffre qui risque de connaître une augmentation de 70% d'ici 2050 pour atteindre 3,4 milliards de tonnes si aucun changement de paradigme n'intervient pour infléchir cette tendance pernicieuse.

Même si l'Afrique subsaharienne n'est que le second plus faible producteur de déchets avec 174 millions de tonnes de déchets par an, la problématique de la gestion des déchets se pose de manière périlleuse en raison des insuffisances en matière de politiques et d'infrastructures opérationnelles de gestion de déchets municipaux. Dans les pays à faible revenu, le coût de la gestion des déchets représente en moyenne 20% des budgets municipaux et de ce fait, plus de 90% des déchets sont mal gérés. Environ 1/3 des déchets ménagers sont brûlés ou déversés dans des décharges sauvages. Cette augmentation de la production des déchets est en partie engendrée par l'évolution des modes de consommation, l'urbanisation et la globalisation généralisée qui permet d'inonder les marchés avec des produits de moins en moins coûteux. Néanmoins 3 milliards de personnes ne peuvent toujours pas s'offrir un régime alimentaire sain, avec 690 millions de personnes sous-alimentées tandis chaque seconde,

plus de 41 200 kilos de nourriture sont jetés dans le monde. Cela représente un gaspillage alimentaire de 1.3 milliards de tonnes d'aliments par an, soit 1/3 de la production globale des denrées alimentaires dédiées à la consommation humaine.

Les enjeux liés à la gestion des déchets sont colossaux. La surexploitation, la surproduction, la surconsommation, la croissance, le gaspillage, la polarisation des ressources, les inégalités, tant de facteurs qui nécessitent une approche systémique dans la mise en œuvre de politiques et de mécanismes opérationnels pour une gestion efficiente des déchets. Le cycle de vie des déchets urbains est souvent schématisé par la succession de cinq phases réparties dans le temps et dans l'espace : la production de déchets, le tri et la collecte, la valorisation par le recyclage, le traitement de la fraction non valorisable et l'élimination finale dans un site aménagé d'un résidu éco-compatible (KPLE, 2015). C'est le cas dans les pays industrialisés qui ont mis en place depuis une vingtaine d'années les structures d'organisation, les équipements, la gestion financière et la réglementation nécessaire (Matejka, Bouvet et al. 2005).

Dans les pays du Sud, l'on assiste à une toute autre réalité. Pataugeant entre approximation et quasi-inexistence, la gestion des déchets connaît des fortunes diverses et les conséquences sont directement perceptible sur la qualité de l'environnement urbain de ces milieux. L'exemple de Sèmè-Podji au Bénin est assez révélateur.

Au Bénin, après plusieurs années où les déchets ont façonné le paysage urbain des villes, le gouvernement béninois a décidé de prendre la mesure de la situation et d'y faire face de manière efficiente en initiant un [projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers](#), d'un coût prévisionnel de 57 milliards de F CFA, qui vise à résoudre durablement la problématique de salubrité urbaine afin d'améliorer les conditions de santé publique, le bien-être des populations et d'annihiler la prolifération des déchets et des effluents dans l'environnement urbain. Dans un contexte de changement climatique, des conditions de salubrité dégradées par la pollution des déchets solides, surtout dans le cadre d'un espace littoral, renforceraient l'impact des aléas climatiques, ce qui entraînera des conséquences dévastatrices pour la santé et la sécurité des populations.

En Novembre 2018 est créé la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN SA) qui a pour mission d'assurer la collecte, le tri, le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets, dans les cinq communes du Grand Nokoué que sont Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji.

Ces missions vont au-delà d'une simple gestion de la filière déchets, mais aussi, elle devient un acteur majeur dans l'accompagnement des collectivités locales dans leur stratégie d'assainissement de l'espace urbain. Cette phase à l'échelle du Grand Noukoué constitue une première étape d'un vaste programme de modernisation de la gestion

des déchets qui couvrira dans les années à venir l'ensemble du territoire.

Dans la foulée de l'étude « [What a Waste 2.0](#) » de la Banque mondiale sur la gestion des déchets, cet article présente dans une première partie l'état des lieux de la gestion des déchets dans la ville de Sèmè-Podji, en mettant en évidence le cadre urbain, environnemental et socio-économique, ainsi que les enjeux de développement que revêt la position stratégique de la commune sur le littoral béninois. L'analyse du jeu d'acteurs (Crozier, 1977) et des mécanismes de gestion de la filière des déchets dans un contexte pré-SGDS-GN et depuis le démarrage des activités de cette société permet de mettre en lumière les avancées et les difficultés liées à la réforme structurelle. En effet, avant la création de la SGDS-GN SA, le Projet d'Urgence et de Gestion Environnementale en Milieu Urbain 2012-2019 (PUGEMU), financé par la Banque mondiale, avait permis à la ville de s'engager dans une démarche de restructuration de la filière de gestion des déchets. Ce projet couvrait également les villes du Grand Nokoué sujettes aux inondations, et visait à renforcer la résilience de ces dernières face aux changements climatiques grâce à des ouvrages d'assainissement, la gestion des déchets solides et le renforcement de capacités des acteurs. Il a permis l'acquisition de matériels de collecte, la création de points de regroupements et d'un centre transfert. Également, un cadre définissant le jeu d'acteurs a conduit la

transformation des ONG (nombre exacte inconnu) intervenant dans la filière en PME, chapeauté par le COGEDES. Dans le contexte actuel, l'article questionnera la cartographie des acteurs et leurs cadres d'intervention et aussi la capitalisation des acquis du PUGEMU. Cette analyse a souffert de l'indisponibilité de données et des documents élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers.

Ensuite, l'article aborde la gestion des déchets au regard de la planification urbaine et des enjeux de développement urbain durable afin d'appréhender le rôle des leviers ou des outils opérationnels d'aménagement dans la promotion d'un cadre de vie sain et durable. Allant dans le même sens que Tanguay et Fayol (2011), nous nous sommes appuyés sur les quelques indicateurs qui se présentent comme mesures urbanistiques permettant de jauger le plus finement possible le développement durable des villes en général.

Enfin, il fait un zoom sur les actions du projet DEALS à Sèmè-Podji et interroge sur les possibles évolutions de ses composantes dans le contexte actuel de la gouvernance de la gestion des déchets dans la commune tout en mettant en exergue les bonnes pratiques à l'œuvre sur le territoire national, régional ou dans les autres villes concernées par le projet DEALS dont les méthodes peuvent être appliquées à Sèmè-Podji.

2 Sémé-Podji, la « ville archipel »¹

2.1 Informations géographiques

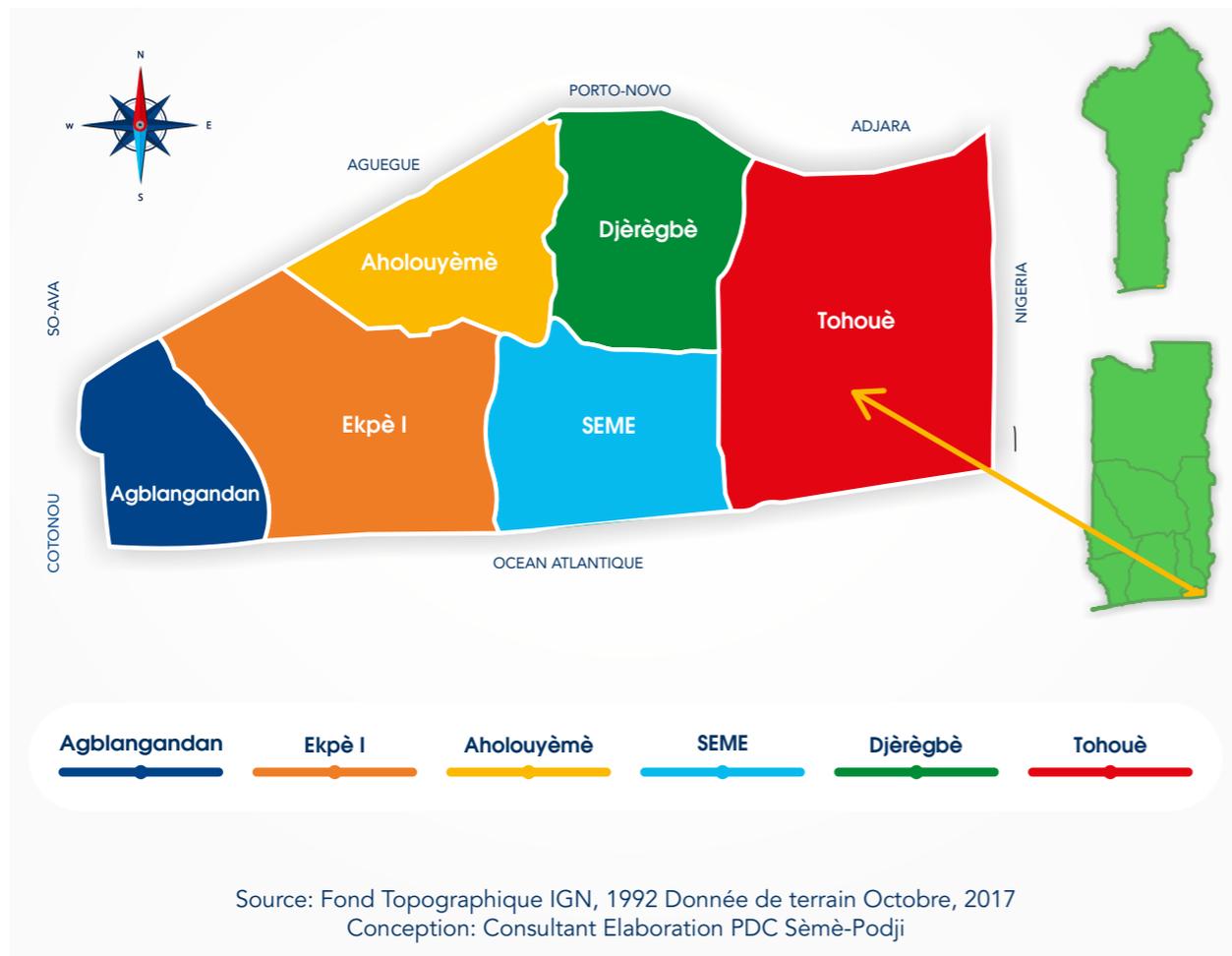
Située entre les parallèles 6°22' et 6°28' de latitude Nord et les méridiens 2°28' et 2°43' de longitude Est, la Commune de Sémé-Podji fait partie intégrante du Département de l'Ouémé, au Sud-est de la République du Bénin sur la côte Atlantique. Elle s'étend sur une superficie de 250 Km². La commune de Sémé-Podji, de par son positionnement stratégique, ville frontière avec le Nigéria (la première économie d'Afrique), située entre la capitale économique et la capitale politique du Bénin, que sont respectivement Cotonou et Porto-Novo d'une part, et d'autre part sur le plan géomorphologique, situé entre océan et lac, lui offrant un cadre naturel pittoresque.

La Commune de Sémé-Podji est constituée de 55 villages et quartiers de ville répartis dans six (06) Arrondissements, à savoir : Agblangandan, Aholouyèmè, Djèrègbé, Ekpè, Sémé-Podji et Tohouè.

¹ Rapport du Panel INTA, 2012



Carte 1: Situation géographique de la Commune



2.2 L'eau, un potentiel sous-exploité

Sèmè-Podji est une plaine côtière encadrée dans un complexe de plans d'eau composé du lac Nokoué, la lagune de Porto-Novo (qui se prolonge à l'Est jusqu'à Lagos au Nigeria), le fleuve Ouémé et l'océan Atlantique². Elle bénéficie d'un réseau hydrographique favorable aux activités de pêche. Baignant dans un climat subéquatorial, caractérisé par deux saisons sèches (décembre à février

et août à septembre) et deux saisons pluvieuses (mars à juillet et mi-novembre à décembre) sous l'influence du vent côtier, Sèmè-Podji est l'une des zones les plus arrosées du Sud Bénin avec une moyenne pluviométrique dépassant annuellement les 1100 mm.

Le relief de la commune de Sèmè-Podji est très bas et varie par endroit entre 0 et 6 m environ d'altitude. Sa situation entre deux cordons sableux de faible altitude, ne favorisant pas le ruissellement des eaux de pluie, crée des marécages et des étangs (65% du territoire est marécageux).

Cette forte présence de l'eau rend le territoire vulnérable aux inondations et à l'érosion côtière. L'inondation s'illustre comme le défi majeur de durabilité pour la commune. D'origines multifactorielles dont les principales sont la crue du Lac Nokoué et les eaux de pluie, les impacts sont de jour en jour aggravés par l'urbanisation de fait et l'occupation des zones impropres à l'habitation.

L'eau pour l'heure se présente comme une problématique majeure du développement urbain de la ville de Sèmè-Podji. Mais un changement de paradigme par le renforcement des capacités de planification et de gestion urbaine des différents acteurs urbains, axée sur la préservation et la valorisation des milieux humides inscrite dans une démarche globale et systémique, permettra de faire de l'eau un atout pour la promotion d'un cadre de vie de qualité gage d'un développement urbain durable pour cette ville archipel. En effet, les plans d'eau peuvent notamment être des lieux d'accueil d'activités de plaisance et de sports nautiques. Les berges peuvent être valorisées en prévoyant des promenades par endroit en pilotis pour limiter les contraintes liées aux variations du niveau de l'eau. Ces promenades peuvent être agrémentées en offrant des points de vue intéressants et ponctuées de points d'intérêts constitués par divers équipements. La valorisation des plans d'eau permet de les intégrer à l'espace public et de promouvoir le principe de « faire avec » l'eau en ville, c'est -à-dire d'envisager sa présence comme une opportunité pour améliorer la qualité de vie en ville et développer des activités économiques.

² Monographie de la commune de Sèmè-Podji, avril 2006

2.3 Un cadre urbain marqué par la prolifération des déchets

D'après les résultats des enquêtes de l'analyse de durabilité de la ville de Sèmè-Podji dans la phase d'identification du projet City-DEALS en 2018, la gestion des déchets est la problématique la plus importante dans la commune, après les inondations. Il est à noter que ces deux phénomènes s'influencent mutuellement car les ouvrages prévus pour l'assainissement souffrent de dysfonctionnement car obstrués par les déchets, empêchant les eaux d'atteindre leur exutoire.

Jusqu'en 2018, l'insalubrité était caractéristique des quartiers de la ville car 24% des ménages (PHAC 2014) étaient abonnés au service de pré-collecte et bon nombre d'habitants déversaient leurs ordures ménagères dans la nature. Le dysfonctionnement du système de collecte contraignait chaque producteur à s'occuper des déchets selon ses moyens sans prise en compte des dispositions adéquates pour un cadre de vie sain. Que ce soit dans les marchés, les parcs de voiture ou les habitations, la filière des déchets restait inefficace. 78.1% des ménages de Sèmè-Podji évacuent leurs ordures ménagères dans la nature, les dépotoirs sauvages ou dans la rue (INSAE, 2013). Ainsi, pullulent dans la ville des dépotoirs sauvages et une partie des ordures collectées par le système de gestion servait de remblais à certains propriétaires pour la construction de leur habitation et pour obstruer les couloirs d'eau dans les zones marécageuses. En tant de pluie, les eaux de ruissellement drainent les déchets de ces dépotoirs qui vont souiller les eaux de puits et engendrer des maladies hydriques. On dénombre plus de 84 dépotoirs sauvages dans la commune, évaluée à plus de 4208 tonnes de déchets en 2013. La situation s'est légèrement améliorée avec le PUGEMU qui a permis d'effectuer une première organisation de la filière, de construire des infrastructures telles que les points de regroupements et un centre de transfert, ainsi que d'équiper les structures de pré-collecte et de collecte en matériels roulants. Néanmoins, l'inaccessibilité de plusieurs points de regroupements, du fait de l'état dégradé des voies, a favorisé la persistance des dépotoirs sauvages et l'utilisation des déchets sous formes de remblais, parce qu'après la collecte, il n'y avait pas de lieux où les déverser.



3 Indicateurs socio-economiques



3.1 Une forte croissance démographique

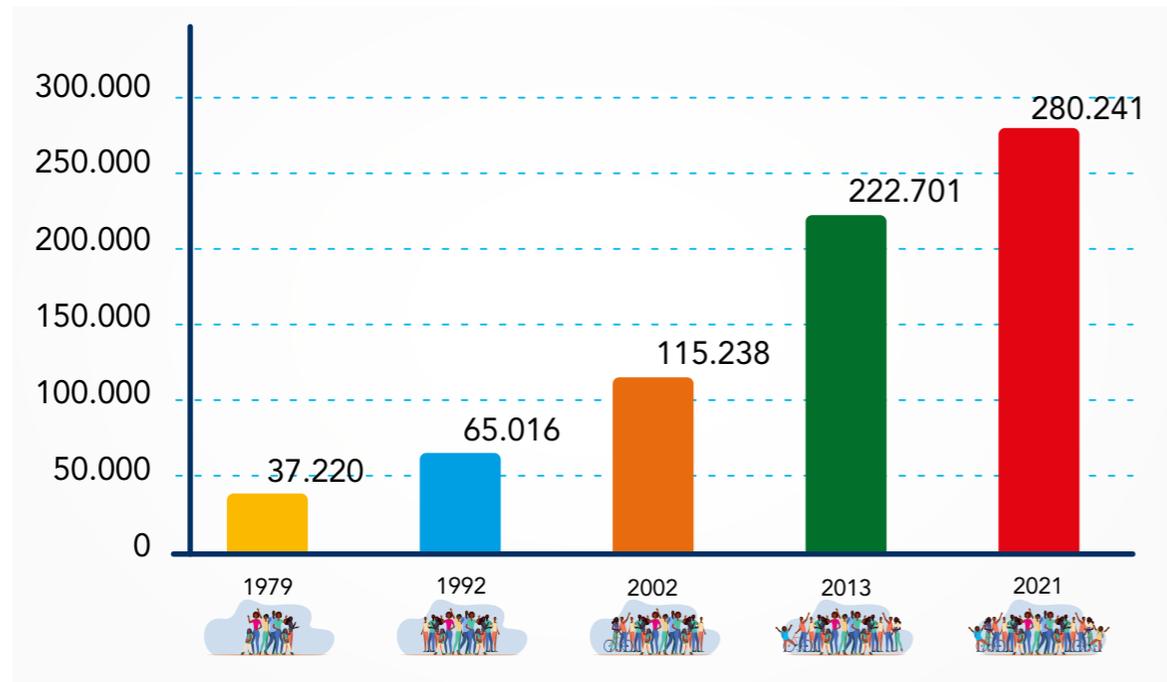
La commune de Sèmè-Podji justifie d'atouts considérables faisant d'elle l'une des communes les plus dynamiques du Bénin. Elle a connu en moins de 10 ans, un doublement de sa population. D'après le recensement général de la population et de l'habitation 3 (RGPH 3,2002), Sèmè-Podji comptait 115 238 habitants avec un taux annuel d'accroissement intercensitaire de 5,06% entre 1992 et 2002. Le recensement de la population de 2013 donnait à la Commune de Sèmè-Podji une population de 222 701 habitants dont 113 107 femmes pour 109 594 hommes avec un taux annuel d'accroissement intercensitaire de 6,0%. Cette population est composée de 68.1% d'urbains. La taille moyenne des ménages est de 4.50, légèrement inférieure à la moyenne départementale qui est de 4,73 et celle nationale de 5,5. Avec un taux d'accroissement annuel d'environ 2,9%, la population de la commune est estimée à 280 241 habitants³ en 2021. Cette croissance démographique est en partie dû à sa situation géographique qui d'une part, grâce à la disponibilité des parcelles, le rend attractif dans le parcours résidentiel des habitants du Grand Nokoué

³ Les projections du RGPH 3 pour Sèmè-Podji, étaient de 257 101 habitants en 2018. Ce qui donne un TAN de 2,9%. Ce taux a été utilisé pour faire la projection sur 2021.

à la quête de parcelles d'habitations. La commune de Sèmè-Podji constitue une zone de recours face à la rareté et à la cherté du logement dans les grandes agglomérations de Cotonou et de Porto Novo. D'autre part en tant que ville frontière avec le Nigéria appartenant au corridor Abidjan-Lagos, qui en fait un haut lieu de commerces et d'échanges.

Toutefois, ce dynamisme pourrait constituer une menace pour un développement urbain durable en l'absence d'une gouvernance urbaine efficiente. Un enjeu pour lequel la commune s'est engagée à travers son Plan de développement Communal 2018-2022 pour améliorer la gouvernance sur le plan économique, environnemental, sécuritaire, social et genre⁴, assurer l'accessibilité des services urbains aux populations afin d'améliorer les conditions de vie pour une aménité urbaine durable.

Figure 1: Dynamique de la population de Sèmè-Podji



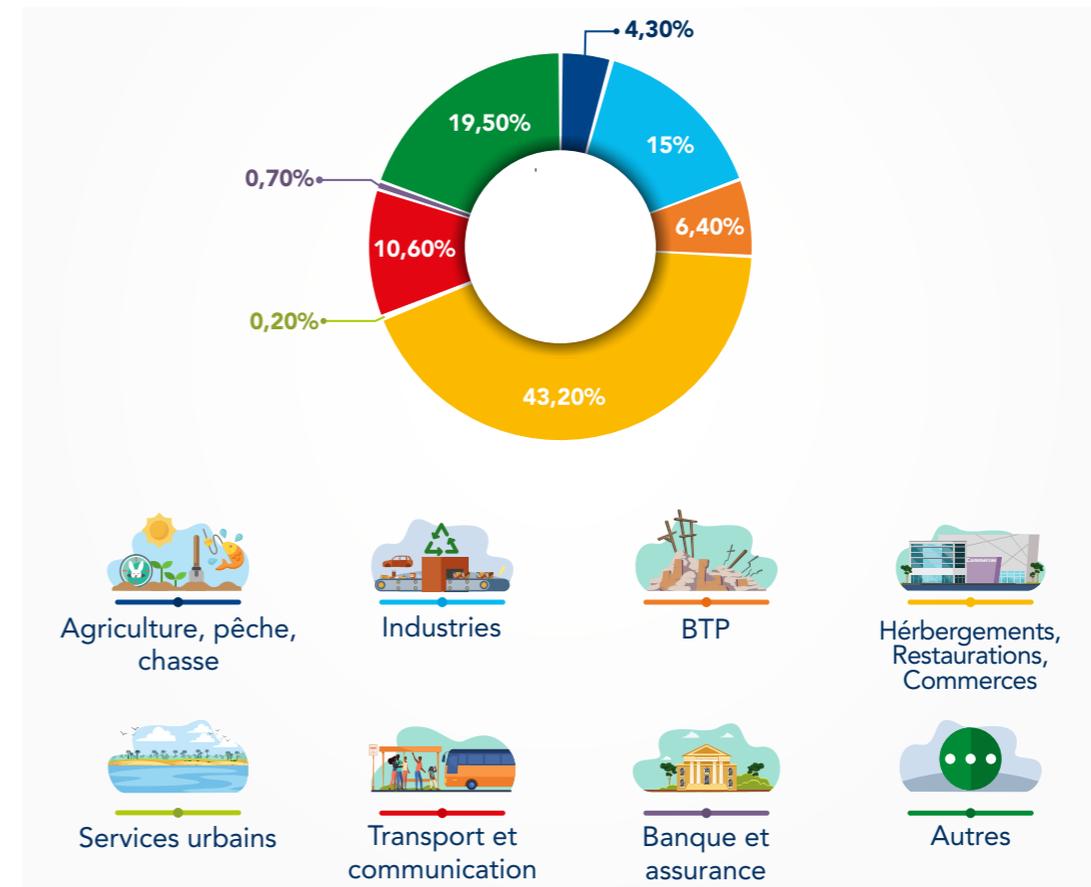
Source: Réalisé à partir des données de l'INSAE 1979, 1992, 2002, 2013, et estimation 2021

⁴ Extrait de l'allocution de l'ancien maire Charlemagne HONFO lors de la validation du PDC 2018-2022. <https://villedesemepodji.com/validation-du-pdc-troisieme-generation-seme-podji-sur-lorbite-du-developpement/>

3.2 Une transformation structurelle de l'économie locale

En 2002, l'agriculture était l'activité principale et le secteur industriel était quasi inexistant (RGPH 2002). En 2013, plus de 67,5% de la population active de 15-64 ans est occupée dans le secteur tertiaire dont 43,2% sont dans le commerce, la restauration et l'hébergement. Les activités agricoles, de pêche et de chasse représentent 4,3% de la population active, tandis que le secteur secondaire avec ses industries manufacturières emploie 14,9% des actifs de Sèmè-Podji. Les activités économiques dans ladite commune sont du ressort du secteur informel avec 88,1% d'actifs et 1,5% de chômeurs (INSAE, 2016).

Figure 2: Distribution de la population active selon les branches d'activités



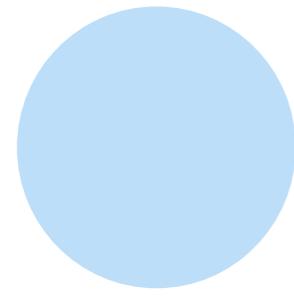
Source : Réalisé à partir des données de l'INSAE 2013

Au gré du développement des échanges commerciaux sur le plan national et international au centre desquels la ville de Sèmè-Podji se retrouve grâce à sa position géographique, son économie se transforme structurellement, entraînant une réduction de la production agricole locale. Cette régression est également due au mitage des espaces agricoles par l'urbanisation, et la baisse progressive des rendements sous l'effet des changements climatiques (PDU,2008).

Par ailleurs, Sèmè-Podji accueille de très nombreux projets économiques, notamment industriels d'envergure nationale voire sous-régionale, tel que le projet de port pétrolier, minéralier et commercial en eau profonde, la zone franche industrielle etc., qui viendront conforter cette transformation structurelle.

L'indice de Pauvreté Humaine (IPH) de la commune de Sèmè-Podji est de 24,3%, avec un taux de pauvreté multidimensionnelle estimé à 16.2% (INSAE 2016).





4 Indicateurs sur les déchets



Il existe peu de données actualisées sur la filière des déchets dans la commune de Sèmè-Podji.

4.1 Production et composition des DSM

On entend par « déchets ménagers » tous les détritiques générés dans les ménages, tels que déchets de nourriture ou de préparation des repas, balayures, objets ménagers, journaux et papiers divers, emballages métalliques de petites dimensions, bouteilles, emballages papier ou plastique, chiffons et autres résidus textiles, etc. On y inclut également les déchets végétaux provenant de l'entretien des jardins, des cours, etc.

Bien souvent, on assimile aussi aux déchets ménagers d'autres détritiques dans la mesure où ils sont de nature similaire aux déchets des ménages et produits par des individus dans des proportions relativement proches.

On distingue habituellement trois fractions dans les déchets ménagers.

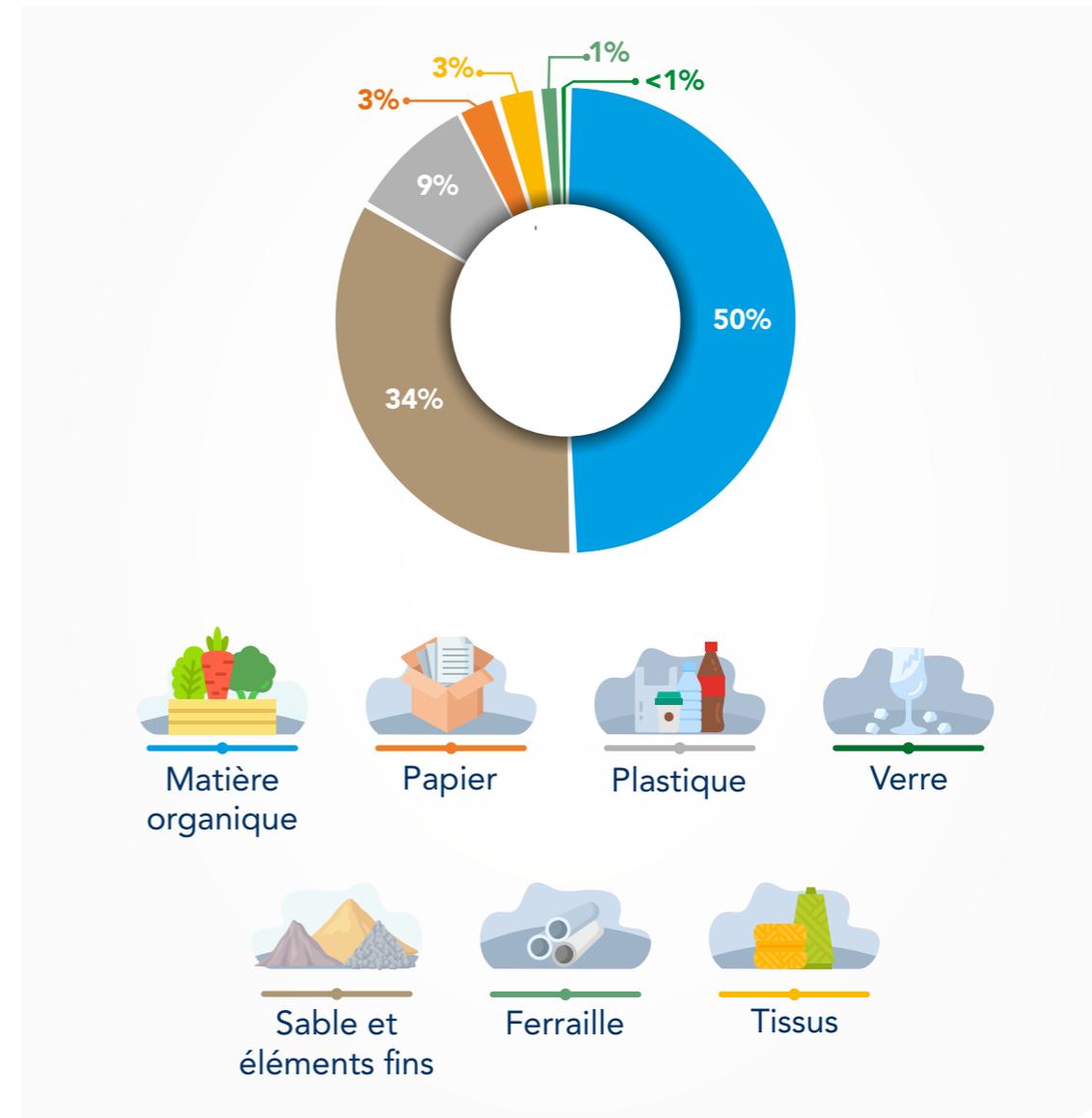
- La fraction biodégradable comprend les matières qui peuvent être dégradées par l'action de microorganismes en un laps de temps déterminé : végétaux, déchets alimentaires, fruits, produits cellulosiques et les plastiques biodégradables.
- La fraction inerte comprend les matières qui ne peuvent être dégradées par l'action de microorganismes en un laps de temps déterminé : verre, pierres, céramiques, plastiques non biodégradables, textiles synthétiques, caoutchouc, etc. Cette fraction apporte plus de nuisance que de pollution chimique.
- Les contaminants sont des matières qui relâchent des contaminants chimiques (par exemple des métaux lourds) dans le milieu et qui ne sont pas ou peu biodégradables : batteries, métaux non ferreux, solvants, peintures, huiles, encres, matériaux (plâtres, etc.) contenant des sulfates, etc.

Les données de l'INSAE (2016) révèlent que 78.1% des ménages de Sèmè-Podji évacuent leurs ordures ménagères dans la nature. Il est produit en 2012, une quantité de 94 tonnes de déchets par jour soit plus de 34 324 tonnes par an dont plus de 14 000 tonnes en zone urbaine. Les principaux pôles de production des déchets sont les arrondissements d'Agblangandan, Sèmè-Podji et Tohoué (TPE-CAI, 2012). La production journalière de la commune de Sèmè-Podji est estimée à **0,40 kg/jour/pers**⁵.

Ne disposant pas de données spécifiques à la commune de Sèmè-Podji, le graphique suivant montre la répartition des déchets sur le plan national d'après la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets en 2008.

Soulignons que les déchets plastiques constituent la grande composition des DSM. La prééminence des sachets est due à son utilisation comme emballage dans tous les supermarchés, bar restaurants, hôtels, les marchés et autres unités de production de la ville.

Figure 3: Répartition des déchets sur le plan national Source: SNGD 2008



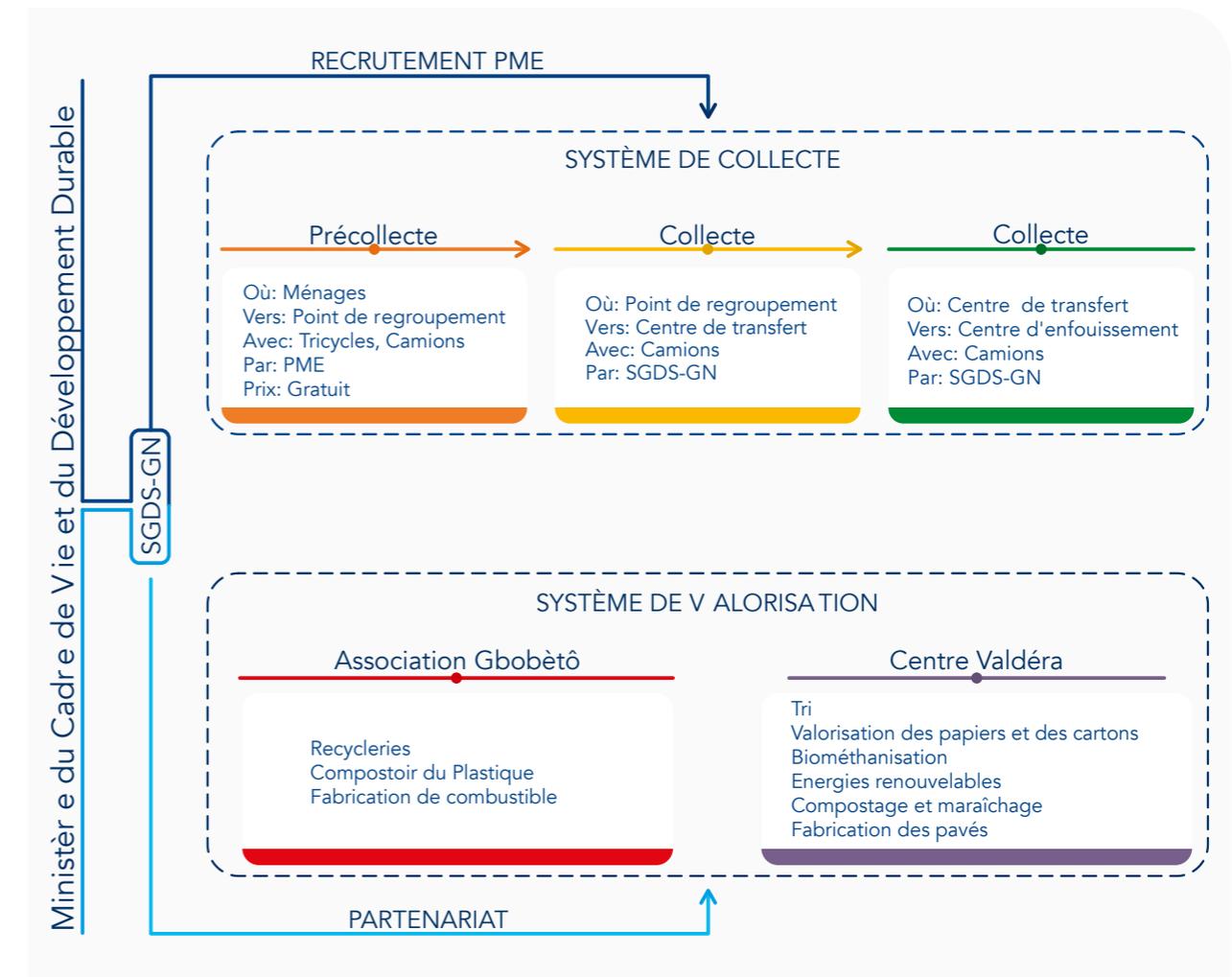
⁵ Consultant (Carrefour Environnement et GEO-Environnement), 2012.

4.2 Couverture de la collecte des déchets

Depuis 2019, la SGDS-GN, est la seule société chargée de la gestion des déchets dans la ville de Sèmè-Podji et dans les quatre autres communes du Grand Nokoué. Elle est appuyée par la filiale béninoise du groupe français COVED/PAPREC, qui assure une mission d'expertise, de conseil et d'assistance à la SGDS-GN et aux sociétés prestataires de la filière de gestion des déchets.

Grâce au démarrage de ces activités, la filière de gestion des déchets a connu une restructuration dans la commune de Sèmè-Podji et sur l'ensemble des communes couvertes. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les PME mandatés par la SGDS-GN, sur la base d'un appel d'offre sont réparties en 7 zones et assurent une couverture totale de la collecte dont l'abonnement des ménages est complètement gratuit. La SGDS-GN rappelle toutefois que cette gratuité (assurée par le gouvernement) concerne la phase 1 du projet, car la mise en place d'un modèle économique est en cours d'étude⁶. La figure suivante présente le système de fonctionnement de la gestion des déchets solides ménagers dans la commune de Sèmè-Podji, avec les partenariats en cours de développement pour la composante de valorisation.

Figure 4: Schéma simplifié du système actuel de gestion des déchets à Sèmè-Podji.



⁶ Communiqué relatif à un retour à la normale des activités du 23 Septembre 2020

Photo 1: Ancien tricycle utilisé pour la pré-collecte par le GIE UVA



En 2018, à l'issue du PUGEMU, la ville s'est dotée de six (06) points de regroupements, de seize (16) tricycles, de deux (02) camions pour la collecte et d'un centre de transfert.

Les tricycles avaient été remis au Collectif des Organisations non gouvernementales de Gestion des Déchets Solides (COGEDES) en février 2018 pour assurer la pré-collecte des déchets, mais selon nos observations sur le terrain, ces matériels ne sont plus utilisés par les entreprises.⁷ Seules les infrastructures ont été capitalisées lors de la réforme du secteur.

⁷ Ces tricycles ne sont plus en état de fonctionner de façon efficace. Les pannes des engins sont très fréquentes. Et pour certains PME, ces tricycles sont définitivement garés. Les PME rencontrés affirment que ces tricycles mis à disposition grâce au PUGEMU ne sont pas adaptés au relief, à la nature dégradée des voies d'accès.

Photo 2 : Tricycles pour la pré-collecte fournis par la SGDS-GN aux PME



La SGDS-GN a de nouveau mis à la disposition de chaque prestataire de la pré-collecte, un lot d'équipement composé de six (06) tricycles dont le coût est progressivement déduit des paiements qui leur est dû pour leur prestation.

Les points de regroupement installés par le PUGEMU n'ont pas été pendant longtemps fonctionnels parce qu'ils n'étaient pas accessibles à cause de l'état des routes qui les desservent.

Dans un premier temps, le projet DEALS a permis de réaliser deux sites temporaires de regroupement de déchets qui ont été équipés par la SGDS-GN en installant des bernes à ordures, afin de les rendre opérationnels. Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des PME et des résidents pour l'utilisation de ces bernes pour la pré-collecte avant leur transfert à la décharge finale.

Photo 3: Point de regroupement à Sékandji



Sur le plan de la gouvernance inclusive en adéquation avec les objectifs du projet DEALS, ce fut l'une des premières collaborations réussies des différents acteurs autour de la gestion des déchets solides. Par la suite, grâce à l'appui de la SGDS-GN, la commune a rendu opérationnels les points de regroupement des déchets ci-après : la plateforme de réception de bacs à ordures à Kpakpakanmè ; le point de regroupement de déchets à Akpokpota ; la plateforme d'enlèvement de déchets à Tohouè, sans oublier celle d'Èkpè-Houéssi⁸.

Toutefois des difficultés perdurent

Les populations se plaignent que certains collecteurs ne viennent pas chercher les déchets dans les maisons qui sont difficiles d'accès pour les engins roulants. Selon les informations recueillies, les structures de pré-collecte n'effectuent pas

⁸ <https://villedesemepodji.com/reddition-de-comptes-a-seme-podji-les-populations-informees-des-actes-poses-par-le-conseil-communal/>

très souvent les 2 passages hebdomadaires qu'ils doivent assurer. Les ménages finissent par être encombrés par leurs déchets et non d'autres solutions que de faire appel à certaines structures informelles pour s'en débarrasser moyennant une rémunération.

Après la mise en fonction des points de regroupements, le problème qui se pose est la célérité du ramassage des bacs à ordures par les camions ampliroll. La SGDS GN dispose de 50 camions ampliroll mais rencontre des difficultés pour trouver des conducteurs qualifiés pour mettre en service ces engins⁹. Une difficulté qui se répercute sur l'ensemble de la chaîne. Les déchets passent alors beaucoup de temps dans les bacs à ordures sur les points de regroupement. Une situation qui entraîne des nuisances olfactives pour les populations et des risques sanitaires, étant donné que les points de regroupement construits et mobiles se trouvent à proximité des habitations et des zones d'activités.

La SGDS GN a demandé aux maires des communes concernées par le projet, de mettre à disposition du foncier pour la construction de nouveaux points de regroupements, mais cela tarde à être fait.¹⁰ La société a, de ce fait, installé des points de regroupement mobiles/tampons pour permettre le déroulement de leurs activités.

4.3 Recyclage, élimination et traitement des déchets

Les déchets collectés dans la commune de Sèmè-Podji finissent leur parcours au Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) de Takon qui subit une modernisation pour devenir un Centre d'Enfouissement Technique (CET) dans le cadre du projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué. Ce projet installe également une Unité de Tri et de Valorisation (UTV) à côté du CET de Takon pour réduire la quantité de déchets à la décharge finale par le tri et la valorisation.

⁹ Emission Le Grand Débat : Gestion des déchets ménagers dans le Grand Nokoué / <https://www.youtube.com/watch?v=ULRG941T0ak>

¹⁰ Emission Le Grand Débat : Gestion des déchets ménagers dans le Grand Nokoué / <https://www.youtube.com/watch?v=ULRG941T0ak>

Toutefois, le système de gestion actuel n'intègre pas encore efficacement les étapes de tri sélectif et de valorisation. Le gouvernement a décidé de différer la construction des UTV sur une seconde phase, en attendant d'établir un modèle économique adapté pour le fonctionnement de cette chaîne. L'enfouissement au niveau des CET est la seule stratégie en cours. De 23% en 2018, le taux d'enfouissement est passé à 87%, selon le Directeur de la SGDS GN, Monsieur Valery LAWSON. Ce qui pose le risque de saturation des CET si l'option de la valorisation n'est pas rapidement mis en place. A l'échelle du Grand Nokoué, 15 points de regroupements seront aménagés pour accueillir les activités de tri et de recyclage des déchets plastiques. La SGDS-GN envisage des partenariats avec le centre Valdéra de l'Université d'Abomey-Calavi et l'association Gbobètô qui sont spécialisés dans la valorisation énergétique des déchets et leurs transformations en matériaux de constructions. Dans la mise en œuvre du Projet City-Deal de Sèmè-Podji, le centre Valdéra a été proposé pour accompagner la commune dans le développement des filières de valorisation.

L'Association « Gbobètô » (ramasseurs d'ordures en Goun) créée en 2018, se positionne comme un nouvel acteur dans la gestion des déchets avec pour principal objectif est de monter des filières pérennes et inclusives de valorisation. En partenariat étroit avec la SGDS-GN, Gbobètô met en place des Recycleries au niveau des points de regroupement. Il s'agit, d'une part, de créer les conditions matérielles et sanitaires adéquates pour permettre de pratiquer des activités de tri en toute sécurité sur les points de regroupement, sans que celles-ci ne gênent les opérations de déchargement et d'évacuation des déchets ménagers. D'autre part, il s'agit d'appuyer la formalisation des acteurs qui pratiquaient le tri et la revente des matières recyclables dans la précarité afin de les transformer en opérateurs de tri professionnels et efficaces. Gbobètô mène des activités de formation technique et sanitaire, de renforcement des capacités de gestion et d'accompagnement à l'insertion dans un système de protection sociale.

Sur le territoire communal, l'étape de la valorisation des déchets est caractérisée par un réseau de récupération de matières plastiques, de bouteilles et de ferrailles ; mais également d'une faible valorisation en engrais agricole, le compost. Il faut toutefois signaler la présence à Tohouè, d'un Centre de Traitement des Ordures Ménagères (CTOM). Ce centre est créé en 1988 par la communauté EMMAÛS. La part des matières plastiques et bouteilles recyclées est une activité des femmes « Gohoto » qui les revendent dans les marchés de la commune à un prix variant selon la contenance de la bouteille. Le recyclage des métaux est assuré par des jeunes pour la plupart d'origine nigérienne et malienne. Les objets collectés sont ceux contenant de métaux (cannettes de boissons, chaises métallique, ventilateur, réfrigérateur usagers et autres produits tels que les ordinateurs, photocopieurs... contenant des métaux récupérables). Ils les achètent aux particuliers et les revendent à des semi-grossistes, qui à leur tour les revend à des grossistes/exportateurs. Plusieurs entreprises tels que COMAGRI SARL, NEY, ZUNGH, BAETHY, assurent l'exportation des métaux recyclés¹¹. Selon une enquête réalisée par Charly Hessoun pour le compte de « la nouvelle tribune », une presse numérique béninoise, les petits jeunes détaillants appelés « **Gan gblé gblé hôtô** » peuvent faire des bénéfices allant de 300 000 F CFA à 500 000 F CFA par mois¹². Un revenu largement supérieur à celui d'un fonctionnaire béninois de catégorie A1. Comme quoi, il n'y a pas de sot métier.

¹¹ <https://www.24haubenin.info/?Le-Business-de-la-gestion-des-dechets-monstres-des-ferraille-Un-mode-de-protection-de-l'environnement>

¹² <https://lanouvelletribune.info/2013/07/commercialisation-des-metaux-usages-au-benin-une-activite-qui-fait-gagner-plus-d-un-million-de-f-cfa-le-mois/>

Figure 5: Frise chronologique de la gestion des déchets à Sèmè-Podji.





5 Gouvernance et financement du système de gestion des déchets

5.1 Gouvernance

5.1.1 Cadre législatif de la filière de GDSM

La gestion des déchets est régie par différents textes et lois au Bénin. Le tableau ci-dessous, présente les textes juridiques qui réglementent la gestion des déchets solides ménagers au Bénin et quelques actes réglementaires propres à certaines villes du Grand Nokoué pour l'organisation de l'activité de gestion des ordures ménagères.

Tableau 1: Contexte juridique de la gestion des déchets solides

Textes juridiques	Étendue	Responsabilité / Acteur	Etat des lieux
Constitution béninoise du 11 décembre 1990	Article 27 : « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».	MEHU (actuel MCVDD) : rôle de veille et d'encadrement	Fondement de tous les actes juridiques en matière de la gestion de l'environnement
Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant Code d'hygiène publique gestion des déchets au Bénin.	Elle a constitué pendant longtemps la principale base juridique de la gestion de l'environnement. Interdit les dépôts anarchiques de déchets de toutes sortes (immondices, détritiques, eaux usées, graisses, huiles de vidange, véhicules usagés) sur la voie publique ainsi que leur enfouissement ou incinération anarchique, fixe l'implantation des décharges contrôlées à cinq kilomètres au moins des dernières habitations et cinquante mètres au moins d'un point d'eau. Le code d'hygiène publique interdit en outre le mélange des déchets solides ménagers avec les déchets issus des abattoirs et les "produits toxiques ou pharmaceutiques" (article 97).	Etat : Définition du cadre globale	Absence de décrets d'application rend décret non opérationnel
Loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement	Régit toutes les activités en matière de gestion des déchets solides ménagers en son titre IV, articles 65 à 73. Elle prévoit que les déchets fassent l'objet d'un traitement adéquat, afin d'éliminer ou de réduire à un niveau requis leurs effets nocifs sur la santé humaine, les ressources naturelles, et la qualité de l'environnement	MEHU (actuel MCVDD) : rôle de veille et d'encadrement Mairie : Application;	Sert de référence à tous les projets en relation avec l'environnement
Loi n°97-02 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin	« la commune a la charge de la collecte et du traitement des déchets solides autres que les déchets industriels. »	Mairie : application	Effectivité du Transfert des compétences.
Décret n° 2003-332 du 27 août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir ou réduire la production des déchets et leur nocivité ; • Promouvoir la valorisation des déchets notamment par recyclage, récupération, utilisation comme source d'énergie ; • Organiser l'élimination des déchets ; • Limiter, surveiller et contrôler le transfert des déchets ; • Assurer la remise en état des sites. • Prévenir et limiter la production des déchets et leur nocivité ; • Prévenir et limiter les nuisances lors de la gestion des déchets ; • Réglementer le transfert des déchets ; • Organiser la planification des déchets ; • Assurer la sécurité en cas de sinistres ou d'évènements dangereux. 	MEHU (actuel MCVDD) : rôle de veille et d'encadrement Mairie : Application;	Mise en place des programmes de gestion des DSM (PGDU 2) PAGIF en 2012

Textes juridiques	Étendue	Responsabilité / Acteur	Etat des lieux
Arrêté 136/MISAT/MEHU/MS/DC/DE/DATC/DUAB de 1995 portant réglementation des activités de collecte, d'évacuation, de traitement et d'élimination des déchets solides en République du Bénin.	Réglemente les activités des groupements privés qui remplacent les services des voiries défaillants.	Toutes les structures signataires et les mairies sont responsables de son application	Faible application car dispositions très lourdes
Arrêté n° 1P/047/SG-SDCD-ST du 09 juillet 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité communal d'appui à la gestion des déchets (CCAGeD /SEME-PODJI) dans la commune de Sèmè-Podji	Assurer toutes les activités qui contribuent à la bonne gestion des déchets dans la commune de Sèmè-Podji	CCAGeD/SEME PODJI : application	Travaille pour la réalisation du zonage dans la commune
Arrêté n°1P/048/SG- SDCD ST portant autorisation du COGEDES de l'exercice de l'activité de pré collecte des déchets solides ménagers dans la commune de Sèmè PODJI	Exerce l'exclusivité des prestations de pré collecte des déchets solides ménagers à Sèmè-Podji Délivre et retire les autorisations aux ONG membres	COGEDES : contribuer à l'organisation de la filière	Mise en place du système en cours
Décret N°2018-542 du 28 Novembre 2018, portant approbation des statuts de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué	Il attribue les prérogatives de la gestion des déchets à la SGDS-GN SA au sein du Grand Nokoué.	SGDS-GN-SA	Activités en cours

Source: Rapport général étude de faisabilité Composante B-PUGEMU,2012. KPADENOU 2021

5.1.2 Un nouvel acteur structurant de la filière GDSM

Le gouvernement béninois a créé en 2018 par décret N°2018-542 du 28 Novembre 2018, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué, dans le cadre du projet de Modernisation de la Gestion des Déchets Solides Ménagers au Bénin, un des projets phares du PAG 2016-2021. A travers ce projet, le Gouvernement vise l'amélioration du cadre de vie des populations et le renforcement de l'attractivité du territoire. Ce projet vise également à pérenniser les acquis du Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU) et à réduire la prévalence des maladies liées à l'insalubrité du cadre de vie.

La SGDS-GN vise à :

- Assurer ou faire assurer la collecte, le tri et le recyclage des déchets ;
- Traiter et valoriser les déchets notamment le déconditionnement des déchets ménagers, le broyage des encombrements, l'élimination et la valorisation de déchets et toutes opérations connexes ;
- Effectuer le transport, voire le transbordement des déchets en vue de leur élimination par incinérateur comme hors incinérateur ou dans un centre d'enfouissement technique et sanitaire ;
- Assister les collectivités locales dans la mise en place des meilleures solutions de gestion des déchets et de préservation de l'environnement ;
- Réaliser en relation avec les collectivités locales toutes opérations ayant trait à la salubrité, notamment les travaux d'entretien de la voirie urbaine, de balayage et de piquetage des voies et places publiques, et de curage des caniveaux ;

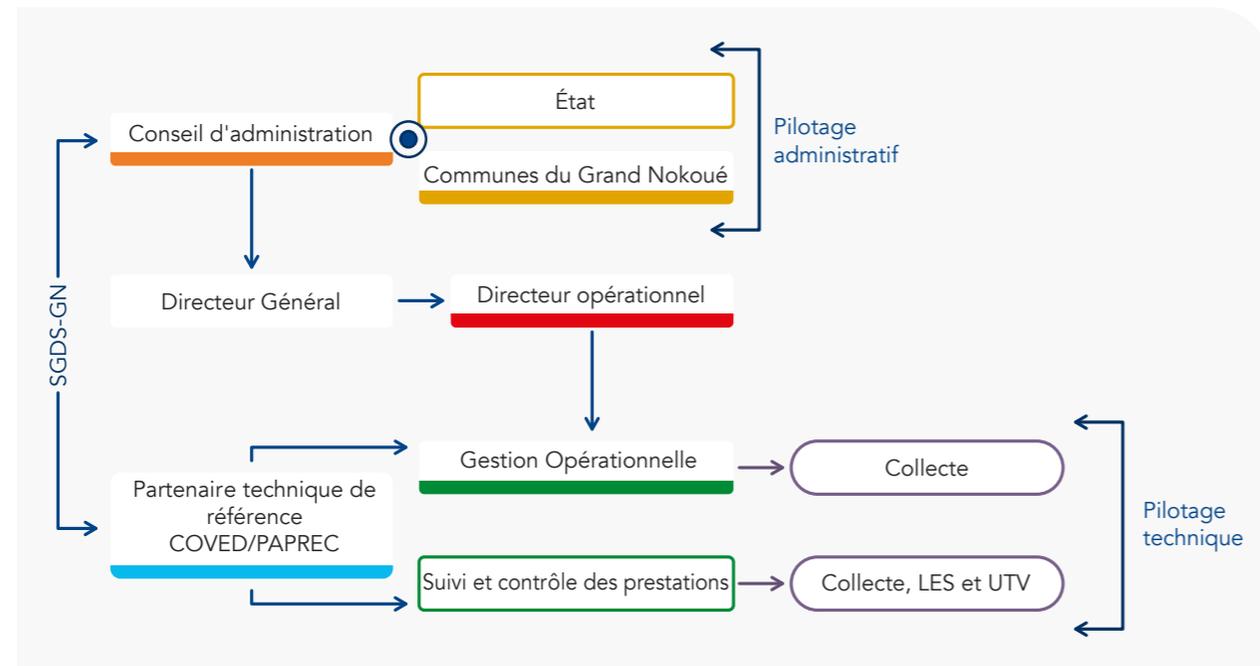
- Promouvoir le respect des règles de protection de l'environnement dans les domaines de recyclage, de la valorisation et des technologies propres ;
- Participer directement ou indirectement à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Le conseil d'administration de la SGDS-GN est composé de :

- deux (2) représentants du ministère en charge du Cadre de vie ;
- un (1) représentant du ministère en charge de la décentralisation ;
- les (5) maires représentants les communes du Grand Nokoué
- un (1) représentant du ministère chargé de la Santé ;
- un (1) représentant de la Présidence de la République ;
- un (1) représentant du ministère en charge du Plan et du Développement.

Le premier conseil d'administration a été nommé par décret N°2019-025 du 21 Janvier 2019, avec pour présidente Mme Olga Prince DAGNON, représentante du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Figure 6: Organisation institutionnelle de la gestion des déchets dans le Grand Nokoué



5.2 Financement du système de gestion des déchets

Tout le système de gestion est financé actuellement par la SGDS-GN, une société au capital social de cent millions (100 000 000) de francs CFA. L'actionnaire unique est l'Etat béninois. Les PME qui sont recrutées pour assurer la pré-collecte sont rémunérées sur un prix fixé au kilo de déchets collectés. Le principe de faire payer les collecteurs au kilo ou à la tonne est une stratégie saluée par l'ensemble des acteurs car cela les incite à ramasser le plus de déchets possibles. Le projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué a un budget prévisionnel de 57 milliards (93 milliards projetés). Il déploiera près de 1000 engins légers de pré-collecte, plus de 80 engins lourds de collecte, des infrastructures de support (points de regroupement, centre de transferts, deux lieux d'enfouissement) avec un taux de collecte de 90% à sept ans. Près de 60% des déchets seront valorisés. Il est envisagé la création d'environ 3000 emplois directs.



6 Planification du développement urbain et déchets

Face aux nombreuses mutations externes (amplification des inégalités sociales par exemple) et celles internes (processus d'urbanisation sans précédent, ségrégation spatiale, etc.), les villes font face aujourd'hui à de nombreux défis : l'adaptation aux mutations du système productif, la maîtrise de l'expansion urbaine, la reconquête de l'urbanité, la promotion de la citoyenneté, l'accentuation des exigences du développement durable, etc. Au nombre de ces exigences du développement durable, la question liée à la gestion des déchets reste actuelle. Afin d'y répondre, il est urgent de mettre en place un système planifié et soutenu qui prend en compte les spécificités et les réalités des villes en question.

6.1 La construction et l'aménagement des points de regroupement

La disposition des points de regroupements dans tout système de gestion des DSM est d'une importance capitale à cause du rôle de transmission que ces points jouent. Ils servent concrètement de relais dans les différentes zones de la localité et réduisent en quelque sorte les distances à parcourir. Ces points permettent de disposer d'un système rigoureux à installer à l'échelle d'une zone. Ceci permet réellement à la municipalité d'avoir une certaine main mise sur l'ensemble du système participant ainsi à la réussite du pari que constitue désormais la collecte totale des DSM auprès de tous les ménages. Servant d'intermédiaire entre les ménages et la décharge finale, ces points trouvent toute leur importance dans un contexte comme celui de Sèmè-Podji où la dissémination des ménages sur le périmètre de la localité ne facilite guère une collecte exhaustive des DSM. La construction et l'aménagement des points de regroupement participe à mieux structurer le système de gestion des DSM tout en offrant plus de chances de pouvoir collecter une grande partie des DSM de la ville. Toutefois, cela peut donner lieu à une autre problématique liée aux choix des sites devant abriter ces points, raison pour laquelle, l'aménagement des points de regroupement doit s'intégrer à une réflexion globale d'aménagement urbain et doit être prévu par les documents de planification. Également, les populations devront être assimilées au plus haut point afin d'éviter des frustrations et des interprétations allant dans le sens d'une injustice spatiale donc environnementale.

6.2 La poursuite de la destruction des dépotoirs sauvages

La présence de dépotoirs sauvages est souvent perçue comme un indicateur de l'échec du système de gestion des DSM. Ainsi, leur démantèlement constituerait une réponse adéquate et un signe de l'engagement de la ville à œuvrer pour assainir son milieu. La destruction de ces points insalubres devra être couplée à

la sensibilisation/sanction de l'ensemble de la population. Aussi, les structures de pré-collecte, souvent responsable de la création de ces dépotoirs sauvages, devraient aussi être sensibilisées.

6.3 Une réponse par l'aménagement urbain

Une majorité des déchets urbains est utilisée par les populations pour le remblai des zones marécageuses afin de construire leurs habitations. Cette situation résulte en partie d'une crise de logement à laquelle les pouvoirs publics devront apporter une solution. Outre la réalisation des ouvrages d'assainissement pour permettre la constructibilité de certaines zones tout en assurant la préservation des équilibres écosystémiques, la commune avec l'aide d'institutions spécialisées devra promouvoir des prescriptions techniques et architecturales permettant la construction dans des zones humides et d'autres actions volontaristes tel que :

- Un programme de logements permettant d'anticiper sur la croissance démographique, de répondre aux besoins actuels et d'éviter l'occupation des zones non aedificandi. Les réserves administratives pourront être mises à contribution. Il pourra s'agir également des acquisitions de parcelles de terres auprès des privés ou de développer des programmes d'opérations immobilières inclusives intégrant, propriétaires, promoteurs, collectivités locales, organismes centraux et futurs usagers.
- La promotion de formes d'habitats moins consommatrices d'espaces pour anticiper la croissance démographique et la raréfaction des ressources foncières. La pratique du lotissement devra évoluer vers des propositions de projet urbain pertinent qui seront validés à l'échelle communale ou intercommunale en fonction de la dimension du projet, pour une cohérence de l'extension urbaine. Au niveau communal, des opérations de renouvellement urbain devront permettre d'intensifier la vie urbaine dans les quartiers, densifier (construction en hauteur) et requalifier le cadre bâti en s'affranchissant de la logique de zonage systématique. Les fonctions urbaines devront être mixées afin d'augmenter l'intensité d'usage des espaces urbains. Un programme volontariste de renouvellement urbain financé par l'Etat et des partenaires financiers devra être mis en œuvre.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement spécifique pour

les zones humides sensibles à l'échelle pertinente pour une gestion intégrée de ces espaces.

6.4 Le renforcement de la capacité des acteurs, la coopération et la sensibilisation

A l'étape où se présentent les choses, le rôle de chaque acteur devra être pleinement joué puisqu'il s'agit d'une chaîne de fonctionnement. Ce qui veut dire que dès lors qu'un acteur remplit mal sa fonction, les conséquences vont se répercuter sur l'ensemble de la chaîne, et l'efficacité de tout le système pourra être mise en cause. Raison pour laquelle, le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs devra se faire de façon régulière afin de permettre à tous de jouer pleinement leur rôle, évitant par là même les crises de compétences et des chevauchements de fonctions. Par exemple, pour une gestion efficace de l'information et de la communication, les domaines d'intervention identifiés sont multiples et variés. Même si la gestion est exclusivement confiée à la SGDS-GN, les agents communaux restent néanmoins des acteurs incontournables dans la sensibilisation et la formation des populations aux nouvelles pratiques. Ils sont plus à même de porter auprès de la SGDS-GN, les besoins du terrain, les difficultés rencontrées dans les années antérieures de gestion et les conditions idéales d'appropriation du système par les différents acteurs. Pour ce faire, la formation des agents de la cellule de communication de la mairie, de la production de l'information (information sur les meilleures pratiques de gestion des DSM), d'une meilleure circulation de l'information (par courrier, téléphone, Internet.), et du renforcement stratégique des agents exerçant dans les structures de pré-collecte s'avèrent nécessaires.

Le rôle étant crucial, et puisque parfois les compétences se croisent, le renforcement des capacités des acteurs est chose à aider dans la définition et le suivi des tâches à exécuter par chacune des parties pour l'atteinte de l'objectif commun qui est la bonne gestion des DSM. Vu les avancées majeures ces deux dernières années (2019-2020, depuis la mise en œuvre du projet de modernisation) dans la gestion des déchets, les grands enjeux

résident dans les améliorations à apporter aux stratégies de communication et de renforcements des capacités des acteurs et des citoyens mais aussi les améliorations en termes de processus de valorisation des déchets. L'appui au renforcement des capacités techniques pourra porter sur l'acquisition des outils et des logiciels d'aménagement et de gestion du territoire des communes, sur la géo-représentation des zones (industrielles, d'habitation, impropres à la construction, destinées à l'agriculture et autres).

Il faudra également nouer des partenariats pour tirer profit des connaissances académiques développées et des retours d'expériences surtout dans un contexte de vulnérabilité des territoires face aux changements climatiques. Des initiatives tels que la campagne de sensibilisation « Semaine Zéro déchets » initiée par le projet DEALS, sont à capitaliser et à répliquer pour assurer un changement de comportements des différents acteurs dans la gestion des déchets solides et ménagers à Sèmè-Podji. Une équipe focale a également été mise en place pour coordonner la synergie des acteurs autour de la gestion des déchets.

6.5 La valorisation de la filière déchets

La valorisation des déchets solides ménagers pourrait être une option pour réduire considérablement les coûts liés à la gestion des déchets solides ménagers d'une part et d'autre part, favoriser l'exploitation du lieu d'enfouissement sur une très longue période.

Dans les pays développés la réduction de la mise en décharge des déchets représente un des enjeux majeurs en matière de gestion des déchets. Sa mise en œuvre a pour conséquence de réorienter les flux de déchets vers les installations de traitement et de valorisation. Ainsi, la tendance générale est à la limitation des capacités de stockage et à une augmentation des capacités de recyclage des installations de traitement et de valorisation. La généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets se traduit par la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité supplémentaire (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets, par le secteur privé ou, pour les DMA, par les collectivités (en porte-à-porte et

en apport volontaire), à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux. La valorisation des déchets collectés séparément se traduit par la création de nouvelles installations de compostage et de méthanisation. Lorsque la valorisation matière n'est pas possible, la valorisation énergétique est préférée à l'élimination.

A l'échelle de la commune de Sèmè-Podji, la valorisation des déchets organiques et autres éléments biodégradables tels que le papier ou le carton représente une option intéressante concernant l'objectif de réduction des volumes de déchets à traiter. L'aménagement d'espaces consacrés à la fabrication du compost peuvent être planifiés dans chaque arrondissement avec le concours du Centre Valdéra et de l'Association Gbobètô qui développent déjà ces actions. Dans le but d'un premier retour immédiat des effets positifs d'une gestion des déchets ménagers, cette valorisation servira à la mise en valeur et à l'aménagement des points de tri et l'implantation de quelques services urbains de première nécessité (eau, latrines publiques etc.). Le compost servirait à améliorer les cultures maraîchères communautaires.

Au vu du nouveau système de gouvernance de la gestion des déchets dans le Grand Nokoué, Le développement des technologies de valorisation des déchets constitue une opportunité pour la promotion des filières de valorisation permettant d'une part la création d'industries et d'emplois, et d'autre part, de faciliter la gestion des déchets.



7 Conclusion

La ville de Sèmè-Podji foisonne de projets structurants relevant d'ambitions nationales en termes de développement économique, numérique, sociale et environnementale. En tant que « ville archipel », la question environnementale est au centre des défis à relever pour assurer un cadre de vie sain, durable et agréable à vivre. Pour cela, développer une filière de gestion des déchets de plus en plus performante constitue un enjeu majeur.



La croissance démographique soutenue que connaît la ville ces dernières années sous l'effet de l'urbanisation et de son attractivité due à sa proximité avec Cotonou, a induit une augmentation de la quantité des déchets produits et par ricochet, des problèmes environnementaux du fait des carences du système. Les difficultés auxquelles étaient confrontées les communes portaient sur l'insuffisance des moyens matériels et financiers, le manque de personnel qualifié, la non-fonctionnalité des infrastructures supports de la filière, des prestataires non organisés, et le faible taux d'abonnement des ménages au service de précollecte... entre autres. Le PUGEMU, dans une approche de « capacitation » des collectivités locales, avait fait le choix de répondre à ces insuffisances par : i) la dotation des communes en matériels roulants et informatiques ; ii) la construction des infrastructures de collecte ; iii) le renforcement des capacités des différents acteurs et la mutation des ONGs en GIE. Le projet DEALS s'est attaché à consolider cette démarche en créant un cadre synergique des différents acteurs pour une gouvernance inclusive et le développement d'activités économiques autour de la gestion des déchets solides ménagers. La mise en œuvre du projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué, vient optimiser et ameublir les dispositifs institutionnel et technique de la filière. La création de la SGDS-GN centralise ainsi la gestion des déchets solides ménagers pour les communes du Grand Nokoué dont fait partie Sèmè-Podji, afin de perfectionner la filière grâce à l'appui d'une assistance qualifiée assurée par COVED/PAPREC.

Loin d'y voir une volonté de « recentralisation », ces réformes devraient garantir la maîtrise des politiques de gestion des déchets par les communes ou les intercommunalités afin d'assurer une appropriation des acteurs et l'opportunité d'innovations locales en réponse aux enjeux territoriaux locaux, au plus près des citoyens. Le renforcement des capacités des acteurs locaux (agents municipaux, PME etc) ne devra pas être négligé. Ils devraient être outillés pour définir les stratégies de planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets. Leur rôle s'avère encore plus important en inscrivant la gestion des déchets dans une démarche globale de développement urbain durable avec la promotion d'une économie circulaire. Le projet DEALS s'inscrit en effet dans cette démarche inclusive en accompagnant les communes dans le renforcement de leurs agents, la promotion d'une coopération intégrale et une approche anti-silo ainsi que le développement d'outils de communication, de concertation et de sensibilisation.

Pour l'heure, la valorisation des déchets est la composante la moins développée. Le tri à la source des déchets solides ménagers peut réduire la quantité des déchets solides à éliminer afin d'assurer une gestion efficace des déchets. Le développement du réemploi, la valorisation énergétique et organique, appellent également au concours du secteur privé. Il s'avère dès lors urgent de créer un environnement de confiance et de dialogue, incitatif pour l'investissement qui permette l'éclosion d'initiatives innovantes.

Liste des abreviations

CET	Centre d'Enfouissement Technique
COGEDES	Collectif des Organisations non gouvernementales de Gestion des Déchets Solides
CTOM	Centre de Traitement des Ordures Ménagères
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DSM	Déchets Solides Ménagers
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
LES	Lieu d'Enfouissement Sanitaire
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PUGEMU	Projet d'Urgence et de Gestion Environnementale en Milieu Urbain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SGDS-GN	Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué
SNGD	Stratégie Nationale de Gestion des Déchets
UTV	Unité de Tri et de Valorisation



International

VNG International est spécialisée dans le renforcement de la gouvernance locale à travers le monde. Les gouvernements locaux jouent un rôle clé dans la prestation des services élémentaires que sont la distribution d'eau, la gestion des déchets, la santé et le logement. Leurs décisions ont un impact considérable dans des domaines tels que la sécurité des personnes et des biens, la sécurité alimentaire, l'État de droit et les droits des femmes. C'est ainsi que nos projets contribuent de manière durable à de meilleures perspectives d'avenir pour les individus, communautés et pays avec lesquels nous travaillons.

Client VNG International

Irene Oostveen

Auteur

Mr. Prince Kokou KPADENOU

Aménagement et conception

www.allplaces.nl

Illustrations

VNG International

Date de publication: 2022

www.vng-international.nl

